



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE
MRC DE LA JACQUES-CARTIER**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE LAC-DELAGE
TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 8 JUILLET 2024 À 19 h À LA
SALLE DU CONSEIL DE LA VILLE DE LAC-DELAGE**

PERSONNES PRÉSENTES :

Guy Rochette, Maire
Alexandre Morin, conseiller au siège n°2
Marc Boiteau, conseiller au siège n°3
Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Jannys Landry, conseillère au siège no.1
Isabelle Coulombe, conseillère au siège n°4
Jonathan Baker, conseiller au siège n°6

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur François Morneau, directeur général assiste à titre de greffier à la séance

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence du maire Guy Rochette

1. GREFFE

- 1.1 Ouverture de la séance ;
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour ;
- 1.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 10 juin 2024;

2. FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir

- 2.1.2 Comptes à payer
- 2.2.2 Compte à recevoir (taxes)

**2.2 RÉALISATION COMPLÈTE DES TRAVAUX DE RÉGLEMENTS
D'EMPRUNT À COÛT MOINDRE.**

**2.3 OPTION D'ACHAT D'UN CAMION 4X4 VENANT À ÉCHÉANCE LE 1^{ER}
JUILLET 2024**

3. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point

4. TRAVAUX PUBLICS

Aucun point

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 Fête de la Saint-Jean, dimanche 23 juin 2024 ;

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Aucun point

8. PERMIS ET INSPECTIONS

9. CORRESPONDANCE

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h00.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2024-057 **CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance ;

II EST PROPOSÉ PAR Marc Boiteau
APPUYÉ PAR Alexandre Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 8 juillet 2024

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUIN 2024

Résolution 2024-058 **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par le directeur général dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

- Séance ordinaire du 10 juin 2024

La rédaction du procès-verbal étant jugée conforme aux délibérations.

II EST PROPOSÉ PAR Marc Boiteau
APPUYÉ PAR Christiane Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 juin 2024.

2 FINANCE ET ADMINISTRATION

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

2.1.1 Comptes à payer

Résolution 2024-059 **CONSIDÉRANT QUE** les comptes à payer au 8 juillet 2024 totalisent un montant de 55 326,67 \$ et 19 881,88 \$ pour les salaires ;

CONSIDÉRANT QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes fournisseurs, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

II EST PROPOSÉ PAR Christiane Gosselin
APPUYÉ PAR Marc Boiteau
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes fournisseurs au 8 juillet 2024, et ce, selon les échéances prescrites.

2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Monsieur François Morneau, directeur général, dépose la liste des taxes à recevoir au 8 juillet 2024 qui totalisent un montant de 102 816,30 \$.

2.2 RÉALISATION COMPLÈTE DES TRAVAUX DE RÉGLEMENTS D'EMPRUNT À COÛT MOINDRE

Résolution 2024-060

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Delage a entièrement réalisé l'objet des trois (3) règlements suivants, pour les numéros E-2019-01, E-2000-03, E-2002-03, à un coût moindre que celui prévu initialement ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts réels des travaux s'élèvent respectivement à :

- Règlement no E-2019-01 140 000 \$
-
- Règlement no. E-2000-03 384 925 \$
-
- Règlement no E-2002-03 276 200 \$

CONSIDÉRANT QUE le financement permanent de ces sommes a été effectué ;

CONSIDÉRANT QU'il existe des soldes non contractés d'emprunts approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour chacun de ses règlements qui ne peuvent être utilisés à d'autres fins ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fermer ces règlements et de modifier les règlements numéro E-2019-01, E-2000-03 et E-2002-03 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt ;

**IL EST PAR CONSÉQUENT,
PROPOSÉ PAR** Christiane Gosselin
APPUYÉ PAR Alexandre Morin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT.

QUE le montant de la dépense et de l'emprunt soit réduit des montants suivants pour chacun des règlements d'emprunt suivants :

- Pour le règlement numéro E-2019-01 que le montant soit réduit de 167 561 à 140 000 \$;
- Pour le règlement numéro E-2000-03 que le montant soit réduit de 400 000 \$ à 384 925 \$;
- Pour le règlement numéro E-2002-03 que le montant soit réduit de 708 242 \$ à 276 200 \$;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CERTIFICAT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : _____

Présentation et adoption du règlement : _____

Approbation des personnes habiles à voter : _____

Approbation du MAMH : _____

En vigueur : _____

2.3 OPTION D'ACHAT D'UN CAMION 4X4 VENANT À ÉCHÉANCE LE 1^{ER} JUILLET 2024

Résolution 2024-061

CONSIDÉRANT QUE la Résolution 2020-071, il a été convenu de la nécessité d'avoir un camion 4X4 et que la location était l'option la plus avantageuse ;

CONSIDÉRANT QU'il est avantageux d'acquérir le camion et qu'il avait été prévu d'en faire l'acquisition à terme du contrat ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location de marque Chevrolet Silverado 2020 avec option d'achat vient à échéance le 21 juillet 2024 au prix de 24 242 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de rachat a été validée auprès deux concessionnaires GMC de la région et qu'elle s'avère similaire, soit 577.99 \$ taxes incluses par mois pour 60 mois ;

- Germain Chevrolet Buick GMC inc.
- Theetge Chevrolet Buick GMC Cadillac Inc.

CONSIDÉRANT QUE le véhicule soumissionné est et que la soumission est conforme aux exigences ;

II EST PROPOSÉ PAR Alexandre Morin

APPUYÉ PAR Christiane Gosselin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil autorise l'achat au prix de 577.99\$ par mois pour 60 mois à Germain Chevrolet Buick GMC inc. ;

QUE monsieur, François Morneau, directeur général, soit autorisé à signer les documents relativement à la location du véhicule ;

QUE les sommes nécessaires soient puisées à même le budget d'opération 2024.

3 DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point

4 TRAVAUX PUBLICS

Aucun point

5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

5.1 MENTION DE FÉLICITATIONS AUX MEMBRES DU COMITÉ DE LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN 2024 ET AUX BÉNÉVOLES

Résolution 2024-062

CONSIDÉRANT QUE la fête de la Saint-Jean a été un franc succès grâce à l'implication de nombreux bénévoles ;

CONSIDÉRANT QUE le comité formé de: Mélissa Turmel, Louis-Philippe Barrette, Isabelle Coulombe, Isabelle Côté, Isabelle Grenier, Lysane Langlais, André Drolet et Alex Turmel. Nos précieux bénévoles : Jean-François Pelchat, Marie-Michèle Parent, Jean-Marc Drouin, Jacinthe Bélanger, Bernard Lebel, Jean-Philippe Morency, Jessie Turmel, Justine Roberge, Arturo Nieto, Sofia Nieto, Maia Nieto, François Desharnais, Léa Desharnais, Archangelo Thibault, Monique Beulac, Andrée Lajoie, Mathieu Perreault, René Martin et ceux présents lors de la journée de l'activité.

IL EST PROPOSÉ PAR Marc Boiteau
APPUYÉ PAR Christiane Gosselin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil adresse un vote de félicitations à tous les membres et bénévoles qui se sont impliqués à l'organisation de cette fête.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point

7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Aucun point.

8. PERMIS ET INSPECTIONS

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE

10. AFFAIRES NOUVELLES

Le directeur général informe le conseil que le quai nouvellement installé, le parc nautique de l'avenue du Lac a des caissons de flottaison endommagés. L'ensemble des caissons sera remplacé prochainement par des caissons plus solides.

Le conseil informe les citoyens que du 12 au 14 juillet se tiens à Lac-Delage **la Série Québec de X-TERRA** qui consiste en une compétition de cross triathlon natation en eau libre, vélo de montagne et cours en sentier. Plus de 550 compétiteurs sont attendus sur les 3 jours de compétions auxquels s'ajouteront les accompagnateurs. Vous trouverez le programme de la compétition sur le site <https://xterraquebec.com/infos-qc/>. Différentes mesures de gestions de la circulation sont planifiées de la part des organisateurs pour limiter les inconvénients à nos citoyens. Les Delageois sont invités à suivre cette grande compétition d'envergure internationale.

11. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseiller Marc Boiteau demande si le ralentisseur de vitesse sur l'avenue du Lac sera installé prochainement. Le directeur général informe le conseil que cet autre équipement pour réduire la vitesse devrait mis en place à la suite du marquage des lignes sur la chaussée.

Monsieur Boiteau souligne la malveillance de certains cyclistes de vélo de montagne face aux piétons qui empruntent la piste partagée sur l'avenue du Lac. Le directeur général avisera les autorités d'empire 47 pour que des mesures soient prises.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Une question relative aux travaux de drainage planifiée sur la rue des Hauts-Bois est soulevée. Le directeur général informe que ces travaux visent à refaire des sections de fossés quasi inexistantes sur une portion de la route.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2024-063

IL EST PROPOSÉ PAR Marc Boiteau,
APPUYÉ PAR Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

De lever la présente assemblée à 19H17

Guy Rochette, Maire

François Morneau, Directeur général